

✠ 11. Réception du consentement ✠

Réception

Vous vous êtes engagés devant Dieu et devant l'Église. Le prêtre ou le diacre a reçu votre engagement ; il en prend acte mais cela ne suffit pas ...

L'action de Dieu est nécessaire ! C'est Lui qui, par la bénédiction, confirme l'engagement reçu. Au don de votre engagement, Dieu répond par le don de sa grâce dans la bénédiction nuptiale.

Le prêtre ou le diacre qui reçoit le consentement peut accompagner les paroles ci-dessous d'un geste au choix :

- a/ étendre la main droite en direction des époux
- b/ poser la main droite sur les mains jointes des époux.

Il leur dit :

Une formule est à choisir :

Formule 1 :

Ce consentement que vous venez d'exprimer
en présence de l'Église, que le Seigneur le confirme,
et qu'il vous comble de sa bénédiction .
Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas.

Formule 2 :

Que le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob,
le Dieu qui a uni nos premiers parents dans le paradis,
confirme et bénisse dans le Christ le consentement
que vous venez d'exprimer en présence de l'Église.
Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas